

LE PÔLE RESSOURCE DE CIRCONSCRIPTION

Ce que dit la circulaire du 18/09/2014

Rôle du pôle ressource de circonscription

L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de **prévenir** et de **remédier aux difficultés** qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves. Les professionnels du pôle ressource travaillent **collectivement** à partir du projet de la circonscription et **en lien** avec les équipes pédagogiques des écoles.

Organisation

L'inspecteur de l'Éducation nationale, pilote du pôle ressource, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge.

Composition

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'Éducation nationale peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école : conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, ERUN, ERSEH, psychologues de l'Éducation nationale, enseignants spécialisés, enseignants ayant une mission spécifique, etc... Les personnels sociaux et de santé de l'Éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.

Ce que peut être un pôle ressource de circonscription

Le pôle ressource est un dispositif-ressource identifié dans sa mission d'élaboration de réponses concrètes et relatives aux problèmes rencontrés au sein des écoles. Il fédère, dans une logique collaborative, les approches des différents professionnels de l'école afin de répondre aux difficultés rencontrées. Il a pour finalité de mener des projets de prévention et de remédiation dans l'objectif de la réussite de tous. Il prend en charge les besoins particuliers d'enseignants ou d'équipes. C'est un lieu d'échanges autour de situations complexes auxquelles ont pu être confrontés un ou plusieurs acteurs du pôle ressource qui sollicite d'autres regards spécifiques.

Il favorise une meilleure connaissance mutuelle, une meilleure complémentarité des personnels de l'Éducation nationale. Il permet de resserrer les liens entre les différents professionnels en créant une dynamique de travail collaboratif, en facilitant une approche des situations à partir des regards croisés. Il peut être le lieu d'élaboration d'un projet, d'un ciblage d'actions de prévention et d'interventions, d'une meilleure cohérence possible des actions destinées aux élèves en difficulté. Il peut, dans ce cadre, souscrire à la création ou l'harmonisation d'outils. Le pôle ressource est aussi un lieu de réflexion éthique de l'école d'une manière générale. Des temps institutionnalisés organisés régulièrement permettent de le reconnaître en tant que dispositif « pôle ressource » et comme faisant partie des missions de ses différents acteurs.

Ce que ne doit pas être un pôle ressource de circonscription

Le pôle ressource n'a pas pour vocation à s'affirmer dans une pratique de type analyse bureaucratique des demandes d'aides (RASED, MDPH et MPVS), pas plus qu'une instance administrative de contrôle. La circulaire insiste sur les notions de concertation, de réflexion conjointe. Par conséquent, elle ne peut pas justifier des injonctions mais s'inscrit dans un cadre de décision collectif et collaboratif.

Le pôle ressource n'est pas l'occasion d'une directivité accrue mais d'une implication plus importante favorisant une confiance mutuelle essentielle à l'optimisation des ressources et compétences de chacun des membres réunis.